

Direction départementale des
territoires du LOT
Cité Administrative
127, quai Cavaignac
46009 CAHORS Cedex 09

Dossier suivi par : Bertrand LESCA - Référent PAC
Surfaces
Yves JULHE - Chef de l'Unité PAC
et Agri-Environnement

Courriel : bertrand.lesca@lot.gouv.fr
yves.julhe@lot.gouv.fr

Tél : 05 65 23 61 62
05 65 23 61 75

DU LAC DES TERMES
628 Chemin de Gruffiel
Lac des Termes
46500 ISSENDOLUS

Numéro Pacage : 046022326 - Commune : 46132

Numéro Siret : 97926572500015

A : CAHORS, le 08/12/2025

Objet : portefeuille de droits à paiement de base (DPB) - Campagne 2025

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous le récapitulatif de votre portefeuille de droits à paiement de base (DPB) à l'issue de la campagne 2025.

La valeur de vos DPB en 2025 résulte de la situation issue des campagnes précédentes et des événements de gestion impactant l'ensemble des DPB au titre de la campagne 2025.

Au titre de l'étape de convergence de la campagne 2025, les DPB de plus faible valeur sont revalorisés de manière à atteindre au moins 85% de la valeur moyenne des droits. À l'inverse, les DPB de plus forte valeur sont plafonnés à 1 000 € puis se voient appliquer une réduction de 50% de l'écart à la valeur moyenne des droits, dans la limite de 30% de leur valeur initiale. La convergence affecte la valeur des DPB concernés pour la campagne 2025 et les campagnes suivantes.

Un coefficient de réduction est ensuite appliqué à la valeur de tous les DPB à partir de 2025 afin d'alimenter la réserve DPB, de façon à couvrir le besoin propre aux attributions de DPB depuis la réserve allouées en 2025. La valeur de ce coefficient est de 1,00 %. Il affecte la valeur des DPB pour la campagne 2025 et pour les campagnes suivantes.

Un stabilisateur est appliqué sur les paiements en fin de campagne. La valeur de ce stabilisateur est de 97,0805 %. Il n'impacte pas la valeur des DPB, il affecte uniquement le montant payé pour la campagne 2025.

Le détail des calculs est disponible dans l'onglet « DPB » de votre espace « Données et documents » - « Campagne 2025 ».

Portefeuille de DPB (DPB finaux)

Les DPB indiqués dans le tableau ci-dessous sont les DPB dont vous êtes détenteur en 2025, que vous en soyez propriétaire ou non.

Nombre	Générateur (*)	Propriétaire	Localisation	Valeur unitaire 2025 (€)	Dont composante réserve 2025 (€)	Montant 2025 du portefeuille (€)
13,82	vous	vous	Hexagone	126,74		1 751,55
					TOTAL	1 751,55

(*) Le générateur de DPB correspond à l'agriculteur à qui les DPB ont été créés initialement

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour la Préfète et par délégation,
Le chef du Service d'Economie Agricole



Ange ROUDERGUE

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois qui suivent sa notification : ② par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou par recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'agriculture. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle même être déférée au tribunal administratif dans les 2 mois suivant la date de sa notification ; ③ par recours contentieux devant le tribunal administratif.